

Cercle de silence Versailles

Lettre n° 38 - décembre 2012

Le Cercle de silence décide de continuer son action non violente...

Rapport 2011 de la CIMADE sur les Centres de Rétention Administrative (CRA)

1) Faire du chiffre au détriment du droit

- 64.000 personnes ont été éloignées de France
- 25% d'entre elles l'ont été avant le délai d'intervention du juge des libertés et de la détention.
- 51.385 personnes ont été placées en centres de rétention, dont 312 enfants.

2) Enfermer plus longtemps et réduire les droits, pour éloigner plus facilement

- La durée de rétention maximale est passée de 32 à 45 jours
- Aucune alternative à la rétention n'est recherchée : les préfetures y recourent de façon systématique, malgré son absence de nécessité et ses effets préjudiciables sur la personne retenue et sur sa famille.

3) Ce bilan démontre la nécessité d'une réforme profonde :

- Les premiers trimestres de l'année 2012 sont identiques à ceux de 2011...
- Selon les promesses et en conformité avec les engagements européens de la France, la rétention administrative doit devenir une exception.
- Seule une réforme législative d'ampleur, rétablissant l'équilibre entre les pouvoirs du juge et de l'administration, permettra de garantir à nouveau le respect des droits et des libertés fondamentales des personnes étrangères.

La circulaire sur les critères de régularisation des sans-papiers est entrée en vigueur le 3 décembre dernier. Elle déçoit les associations malgré des avancées.

- Les familles justifiant d'une présence sur le territoire d'au moins cinq ans et ayant un enfant scolarisé depuis au moins trois ans pourront postuler.
- Les jeunes majeurs de 18 ans pourront avoir un titre de séjour s'ils peuvent justifier deux années de scolarisation en France. Le Réseau Education Sans Frontières estime que cette durée de 2 ans est trop longue
- La possibilité de régularisation pour les travailleurs est également améliorée même si les durées de justification de présence sur le territoire semblent trop élevées pour certaines associations d'aide aux personnes sans-papiers.

Le cercle de silence de Versailles

Se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

Les prochaines dates : 13 décembre 2012, 10 janvier et 14 février 2013

Contact : cercledesilenceversailles@numericable.com

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

Il S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, de la Communauté des Diaconesses de Reuilly, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE) , du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), de l'Église Réformée de France (ERF) et du Centre Huit, du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du Tiers-ordre de Reuilly, GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), le Secours Catholique Versailles, Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), CCR (Chacun-e raconte), CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et Communauté de Vie Chrétienne (CVX).